Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Québec 🖥 🖥

Sainte-Thérèse, le 30 mars 2021

AUTORISATION Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Ville d'Estérel 115, chemin Dupuis Estérel (Québec) J0T 1E0

N/Réf.:

7820-15-01-02681-12

401989993

Objet:

Contrôle biologique des insectes piqueurs

Mesdames, Messieurs,

À la suite de la demande d'autorisation du 8 janvier 2021, reçue le 14 janvier 2021 et complétée le 29 mars 2021, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet comportant les activités décrites ci-dessous :

Applications aériennes ou terrestres, pour les années 2021, 2022 et 2023, de larvicide à base de *Bacillus thuringiensis israelensis* (*B.t.i.*) sur le territoire des villes d'Estérel, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Chertsey, Sainte-Adèle, Saint-Calixte, Val-Morin, Saint-Hippolyte et Sainte-Lucie-des-Laurentides. Le projet comprend des aires de traitement des larves de moustiques sur une superficie de 354,93 hectares et 783 points de traitement des larves de mouches noires.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Document intitulé « Demande d'autorisation ministérielle, contrôle biologique des insectes piqueurs, Ville d'Estérel, 2021-2023 », daté de janvier 2021, signé par Stéphanie Moreau, GDG Environnement Itée.
- Lettre adressée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant la demande d'autorisation, datée du 8 janvier 2021, signée par Stéphanie Moreau, GDG Environnement Itée, une page et 14 annexes.
- Plan intitulé « Contrôle biologique des insectes piqueurs, carte de traitement des moustiques, Estérel, 2021-2023 », daté du 8 janvier 2021, signé par Stéphanie Moreau, GDG Environnement Itée.
- Plan intitulé « Contrôle biologique des insectes piqueurs, carte des milieux humides et hydriques, Estérel, 2021-2023 », daté du 8 janvier 2021, signé par Stéphanie Moreau, GDG Environnement Itée.

N/Réf.: 7820-15-01-02681-12 401989993

- Plan intitulé « Contrôle biologique des insectes piqueurs, carte du trajet aérien, Estérel, 2021-2023 », daté du 8 janvier 2021, signé par Stéphanie Moreau, GDG Environnement Itée.
- Plan intitulé « Contrôle biologique des insectes piqueurs, carte périmétrique, Estérel, 2021-2023 », daté du 8 janvier 2021, signé par Stéphanie Moreau, GDG Environnement Itée.
- Plan intitulé « Contrôle biologique des insectes piqueurs, carte de traitement des mouches noires, Estérel, 2021-2023 », daté du 25 mars 2021, signé par Stéphanie Moreau, GDG Environnement Itée.
- Courriel transmis le 16 février 2021 à 14 h 11 par Karolann Trépanier, GDG Environnement Itée.
- Lettre adressée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant des informations complémentaires, datée du 25 mars 2021, signée par Stéphanie Moreau, GDG Environnement Itée, une page et un plan.
- Courriel transmis le 25 mars 2021 à 14 h 18 par Karolann Trépanier, GDG Environnement Itée.
- Courriel transmis le 26 mars 2021 à 14 h 01 par Karolann Trépanier, GDG Environnement Itée.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

MJG/EM

Marie-Josée Gauthier Directrice régionale de l'analyse et de l'expertise de Lanaudière et des Laurentides